

Le débat

L'arrêt du projet PAMINA est-il dû uniquement à l'intervention des pêcheurs?

La pression exercée par les chasseurs est moins importante mais bien réelle. Les pêcheurs français et allemands auraient voulu être associés au projet dès le début. Un manque de communication entre les politiques et les scientifiques est à l'origine du problème. Les règles n'ont pas toujours été clairement définies. La communication reste un élément essentiel pour la réussite d'un projet.

Pourquoi ne pas avoir associé les collectivités?

Les collectivités ont été associées mais ne se sont pas impliquées. Aucun élu n'acceptait de prendre la charge d'un contrat de rivière. On pense aujourd'hui à un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Comment faire circuler l'information? L'édition d'un document est-il le seul moyen?

L'ARPE se charge de distribuer l'information. La démarche est surtout incitative quant à ce projet. Il est regrettable de constater l'inertie des organismes administratifs.

La loi du 13 février 1995 sur la protection de l'environnement inclut, du moins du point de vue administratif, la question de la communication. Les enquêtes publiques doivent être plus poussées. L'idéal est de communiquer au préalable.

Comment arriver à faire se rejoindre des points de vue de part et d'autre d'une frontière alors que les lois diffèrent d'un pays à l'autre?

Pour l'eau, il n'existe pas actuellement de contrat de rivière européen. Il ne semble pas qu'il y ait eu de véritable gestion de l'eau transfrontalière. La volonté politique doit venir s'ajouter aux compétences des spécialistes et des techniciens, si l'on veut voir un projet aboutir.

4.2. L'écologie urbaine, réduire les nuisances

Deux grands problèmes étudiés:

- les déchets urbains: traitement, valorisation et élimination.
- la qualité des eaux: l'assainissement.

Le traitement des déchets urbains dans le bassin de la Nivelle

Sauvé, Christian

Adjoint au Maire de Saint Jean de Luz, délégué à l'environnement, membre du SIVU des déchets du bassin de la Nivelle.

Au sein du syndicat intercommunal du bassin de la Nivelle, une politique bien établie a été lancée pour les déchets. Avant de citer ce qui s'est passé, il faut signaler combien le titre

même du colloque "alliances territoriales" est bien adapté au problème des déchets qui, eux, ne connaissent pas les limites des frontières. Une alliance territoriale au plan national, international et européen est nécessaire pour solutionner ce problème.

Vers une "sélection" des déchets

Localement, le syndicat intercommunal a regroupé différentes communes qui ont senti l'utilité de se réunir pour gérer ce problème majeur de la fin du vingtième siècle et y sensibiliser le consommateur, qui est de fait et parallèlement un "producteur de déchets" qu'il faut responsabiliser en l'impliquant dans le processus d'élimination et de valorisation. Au niveau du syndicat intercommunal, il existait une décharge contrôlée à St Pée sur Nivelles et dirigée par ce même syndicat.

La première démarche a été de constater que la gestion d'un site comme une décharge devait être confiée à des professionnels. Ces derniers ont réussi à rallonger la vie de cette décharge de dix à vingt cinq ans (ce qui dans le contexte juridique actuel est loin d'être négligeable).

La deuxième démarche a été de lancer, depuis une dizaine d'années, d'une manière volontariste une collecte sélective liée à une philosophie propre: la collecte sélective par apport volontaire ne doit pas être uniquement liée à un sentiment de "bienfait humanitaire". Ainsi, il n'est pas bon de relier systématiquement la collecte sélective du verre à la recherche sur le cancer, car il ne faut pas détourner la responsabilité de la personne qui crée le déchet. Ce doit être de la part du consommateur un geste civique, un nouveau comportement qui aille bien au delà de la seule volonté, si respectable soit elle, d'aider à lutter contre une grave maladie.

Ainsi, il y a d'abord eu une collecte sélective du verre, puis, s'est mise en place la collecte sélective du plastique, ensuite celle du papier et enfin le métal, le carton ménager et les "tétrabricks".

Cette année 1995 démarre d'une manière très programmée. La création d'aires de collecte sélective dans les quartiers, dont l'objectif est d'être au plus près des citoyens et en permanence accessibles, dans le cadre d'un contrat établi avec un organisme para-public (éco-emballages), est pour être opérationnelle dès l'été 1995. En outre, trois déchetteries sont programmées à terme sur le territoire syndical. La première verra le jour à Saint Jean de Luz à la fin de cette année.

Elles permettront de compléter le dispositif de collecte sélective par apport volontaire au sein des quartiers en développant une gamme de produits plus étendue (déchets, verres, pneus, ferraille, bois, etc.). Par ailleurs, à l'intérieur de ce syndicat intercommunal, il s'est passé des choses intéressantes et peu connues au niveau d'une coopération transfrontalière. Trop souvent il est sûr que la coopération transfrontalière apparaît complexe au vu du grand nombre d'administrations impliquées (communes, départements, régions, Etat, Europe, etc.). Néanmoins, le transfrontalier peut parfois exister localement, en marge du système institutionnel.

Quelques exemples où le transfrontalier existe au niveau de quatre communes (Ainoha et Sarre côté français et Zugarramurdi, Urdax pour la Navarre) entre lesquelles existe, il est vrai, un système relationnel séculaire.

Depuis 1981, il existe un centre de secours avec une participation financière commune. Ainsi les pompiers traversent la frontière pour gérer les incendies et accidents de ces quatre communes.

En juin 1990, une convention a été signée avec le SIVOM (St Pée, Sare, Ainhoa) et les communes navarraises. Lorsque le décret français relatif à l'interdiction du passage transfrontalier des déchets est sorti (Ségolène Royal), le maire de St Pée, également président du SIVOM, a écrit une lettre à la sous-préfecture de Bayonne pour justifier cette situation particulière. Il a ainsi obtenu une dérogation par rapport à ce décret.

Enfin, le 30 novembre 1993, une convention a été signée avec Urdax au sujet de la réalisation d'une station d'épuration commune avec partage financier des tâches et engagement au niveau de la qualité des effluents. Il est sûr que les difficultés ont été limitées par la faible industrialisation de la région d'Urdax et une bonne identification des effluents à la fois ménagers et agricoles.

Il existe donc des possibilités concrètes dans le domaine transfrontalier et il est possible que, par le biais d'un accord, la politique de collecte sélective mise en place par le syndicat intercommunal passe la frontière.

Il y a donc des passages Sud-Nord pour les ordures ménagères et des passages en sens inverse pour le recyclage. En effet, les industries de recyclage les plus proches se trouvent en Espagne. Ainsi, St Jean de Luz "exporte" ses papiers, cartons et métaux de l'autre côté de la frontière pour qu'ils soient récupérés.

Il existe une bonne entente sur le plan local. Par contre, dès que l'on s'adresse aux sphères institutionnelles et administratives, forcément centralisatrices, il y a des blocages. Ainsi le contrat de rivière sur la Nivelle vient d'être soumis au Ministère de l'Environnement. Or, à ce jour le contrat s'arrêtera à la frontière alors que la Nivelle prend sa source en Espagne et que les premières pollutions viennent de l'activité agricole navarraise. Ainsi les communes espagnoles intéressées par ce contrat de rivière devront s'y associer "illégalement".

L'évolution de la gestion des déchets en Guipuzcoa

Pérez, Carlos

Ingénieur, directeur du département environnement à la Diputacion Forai de Guipúzcoa.

Des solutions peuvent être trouvées à différents niveaux territoriaux. Cependant, la question des ordures ménagères n'est pas provinciale et les autorités espagnoles ont décidé de coordonner leur politique des déchets sur tout le territoire du Guipuzcoa, et non pas seulement dans le Nord, où l'agglomération de Saint Sébastien représente 50% de la population. Avant 1982 la situation était incontrôlée. Aujourd'hui cinq décharges et un four d'incinération ont été mis en place. Ce n'est qu'un début...

La politique de collecte sélective fonctionne également très bien (papier, métal, verre, piles). Ce qui est important pour les déchets, c'est de connaître leur nature. En Espagne, seuls 35% des déchets sont récupérés et recyclés.

L'an passé, il y avait un conteneur pour huit cents habitants en ce qui concerne le papier et le verre. Cette année, on compte un conteneur pour cinq cents habitants.

L'objectif premier pour la province est la collecte sélective des ordures ménagères (malgré tout seulement 7% des ordures seront valorisés). Il faudrait traiter le reste par